

Division Assistance aux particuliers



Demande d'autorisation d'exercer la profession de médiateur foncier

Loi du pays n°2017-37 du 30 novembre 2017 portant réglementation de la profession de médiateur foncier et arrêté n° 36 CM du 5 janvier 2018 portant mesure d'application

La présente demande est à déposer ou à envoyer à :

Direction des affaires foncières

Rue Dumont d'Urville (Papeete), Orovini, Immeuble TE FENUA B.P. 114 Papeete – TAHITI

Tél.: 40.47.18.38/40.47.19.06, Fax.: 40.47.19.17

E-mail: daf.direction@foncier.gov.pf

Ouvert au public :

du lundi au jeudi de 7h30 à 15h30 et le vendredi de 7h30 à 14h30

Antenne de TARAVAO	Subdivision des Iles sous le Vent
Immeuble Super U	Cité administrative d'Uturoa
BP 7024 – 98719 TARAVAO	B.P. 44 – 98735 Uturoa RAIATEA
Tél: (689) 40.57.22.16 - Fax: (689) 40.57.55.62	Tél.: (689) 40.60.05.25 - Fax.: (689) 40.60.05.27
Subdivision des Iles Marquises	Subdivision des Iles Australes
Subdivision des Iles Marquises Cité administrative de Taiohae	Subdivision des Iles Australes Cité administrative de Mataura
Cité administrative de Taiohae	Cité administrative de Mataura

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS INSTRUIT ET SERA RETOURNE A L'INTERESSE QUI LE DEPOSERA UNE FOIS COMPLETE

DAF – TL – 22/01/2018

Demandeur en entreprise individuelle

☐ Mme	■ Mlle	□ M.	
Nom	Nom d'épouse		
Prénom(s)			
Né(e) le	à		
Si entreprise déjà constituée : N° I	RC N	N° TAHITI	
Code APE			
Adresse de l'activité			
Adresse postale	Commune		
Profession actuelle			
Tél (1)	Tél (2)	Fax	
E-mail:			
Diplômes:			
Avez-vous déjà été enregistré précédente ?		et des sociétés pour	
Avez-vous déjà dirigé ou géré u	nne société ? 🗖 oui (fournir la fiche C	FE ou RC)	□ non
Attestation sur l'honneur			
(A écrire de la main du demand des documents joints.)	deur : Je certifie sur l'honneur l	l'exactitude de cette a	léclaration et
Fait à, le	Sigr	nature :	

Demandeur en société

Type de société:	□ EURL □ SARL	□ SCI	□ SNC	□ S.A	Autre	
Raison sociale de l	a société :					
Enseigne:						
Adresse du siège se	ocial		•••••		•••••	
Si entreprise déjà co	nstituée : N° RC		N°	ТАНІТІ .		
Code APE						
Adresse postale		Con	nmune			
Tél (1):	Tél (2) :.		•••••	Fax :	•••••	
E-mail:			•••••	•••••	•••••	
Représentant léga	<u>ıl</u>					
□ Mme	☐ Mlle			□ M.		
Fonctions au sein o	de la société :					
Nom			Prénom(s	s)	•••••	
Né(e) le		à				
Profession actuelle	<u> </u>					
Diplômes :						
Avez-vous déjà é précédente ?	été enregistré au Regis		nmerce et		iétés pour	une activité □ non
Avez-vous déjà dir	rigé ou géré une société	? □ oui (fou	rnir la fiche CFI	E ou RC)		□ non
Attestation sur l'h	<u>nonneur</u>					
(A écrire de la mai des documents join	in du demandeur : <i>Je ce</i> ats.)	ertifie sur l'	honneur l'	exactitud	e de cette d	léclaration et
			•••••	••••••	•••••	
Foit à	la			Signatu	120	

DAF – TL – 22/01/2018

Votre demande doit être accompagnée des pièces suivantes :

Sous peine d'irrecevabilité, la demande est accompagnée des pièces justificatives requises au titre de l'article LP 2 de la loi du pays susvisée et de l'article 3 de l'arrêté d'application

☐ Copie de la carte d'identité nationale ou du passeport en cours de validité
□ Curriculum vitae
□ Lettre de motivation détaillant le projet professionnel
☐ Copie(s) de diplôme (s) exigés par la réglementation
■ Extrait de casier judiciaire n°3 de la personne physique ou du ou des représentants légaux ou statutaires de la personne morale
■ Attestation d'inscription au registre du commerce et des sociétés (A défaut, ces informations devront être communiquées avant la formalisation de l'arrêté d'octroi)
☐ Le cas échéant, s tatuts de la société et tous documents attestant du pouvoir du représentant (A défaut, ces informations devront être communiquées avant la formalisation de l'arrêté d'octroi)
□ 1 Photo d'identité
☐ Justificatifs de la CPS attestant que le demandeur est à jour de ses cotisations sociales pour les entreprises déjà constituées ou attestation de non-employeur pour les entreprises sans salariés
☐ La liste des tarifs pratiqués.
(A défaut, cette liste devra être communiquée avant la délivrance de la carte)

RAPPEL

Article 441-6 du Nouveau code pénal

« Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu. »

Article 441-7 du Nouveau code pénal

- « Indépendamment des cas prévus au présent chapitre, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :
- 1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;
- 2° De falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ;
- 3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui. »

DAF – TL – 22/01/2018